

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (15) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à François CABY
CHARVIN Chantal a donné pouvoir à Kamila MORISET
EMONET Elisabeth a donné pouvoir à Carole GARDET
LETEROUIN Corinne a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
PASTOR Gérard a donné pouvoir à Frédéric GONDA
JOSSERAND Françoise a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
VAUTHIER Jean-Luc a donné pouvoir à Hervé BANCOD
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Henriette EL HAGE
BUREL Sylvia a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
VANDEPITTE Brice a donné pouvoir à Michel BEAL

ABSENTS EXCUSES (4) :

Flavien LEGER, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Rudy SICARD a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 21-03-2025

Et publication le : 24-03-2025

Le Maire,



Subventions aux associations – Attribution pour l'année 2025

Vu l'avis favorable des commissions municipales ;

Vu l'examen des demandes de subventions des associations à vocation intercommunale par la conférence de l'Entente Intercommunale ;

Considérant que les membres du Conseil Municipal qui sont également membres du bureau de certaines associations ne prennent pas part au vote ;

Le Conseil Municipal est invité à s'exprimer sur les propositions des commissions et de la conférence de l'Entente et à voter les subventions proposées dans le tableau ci-après :

AU TITRE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE			
Nom de l'association	Allouée en 2024	Proposition 2025*	Commentaires
ADMR	6 000 €	6 000 €	
	9 000 €	9 000 €	
Archers du lac	1 000 €	/	
	500 €	/	
AS Collège	3 000 €	3 000 €	Matériel de sport - Transport - Intervenants extérieurs
AS Lac Bleu	16 000 €	18 000 €	Moyens matériels et humains - Labels - Organisation de stages - séances hebdo.avec la Maisonnée du Lac
	2 000 €	600 €	Subvention exceptionnelle
Aviron Sevrier	1 000 €	1 000 €	Pérenisation de la section Aviron Santé
	2 000 €	/	
CPML	120 000 €	120 000 €	
Foyer du collège Jean Monnet	2 000 €	2 000 €	
GDL Organisation	1 800 €	/	
Les Chamois du lac bleu	1 800 €	1 800 €	
	/	1 700 €	Cross du Laudon
Les Dahuts du lac	2 000 €	2 000 €	
Les amis de l'AlpsMan - LVO	1 500 €	1 500 €	AlpsMan
Les amis de la Provenche	5 000 €	/	
Sevrier BD	1 000 €	1 500 €	Frais pour la rencontre d'un auteur et des élèves du collège
Union Club Basket	3 050 €	/	pas de demande pour 2025
Apiculteurs de Haute-Savoie	1 000 €	/	
TOTAL	179 650 €	168 100 €	

AU TITRE DE LA COMMUNE			
Nom de l'association	Allouée en 2024	Proposition 2025	Commentaires
Amicale des Pompiers	300 €	300 €	
Anciens AFN	300 €	350 €	
Arthémis	1 000 €	1 400 €	
	400 €	/	
Aviron de Sevrier	1 500 €	1 000 €	Subvention exceptionnelle
Batterie Fanfare	2 000 €	2 000 €	Participation CPML
	3 000 €	4 000 €	
	1 000 €	2 000 €	Subv. Exceptionnelle - Nouvelles tenues - Musik Amigos
Chorale des Rives du Lac	500 €	500 €	
Ciné Laudon	876 €	876 €	
	505 €	570 €	Subvention exceptionnelle : Participation au carnaval (270€) et à la journée du patrimoine (300€)
Comité des fêtes	3 000 €	3 500 €	banderoles et achats de vêtements
Espace d'Animation du Laudon	200 000 €	180 000 €	La subvention sera versée en fonction des besoins de trésorerie
GDL Organisation	300 €	/	
Internautique	2 500 €	2 500 €	
La joie de vivre	300 €	300 €	
Laudon Badminton Club	1 000 €	2 000 €	Achat de volants en plumes - Frais de formation - Frais installation nouveau gymnase
Les Amis de l'AlpsMan - LVO	10 000 €	10 000 €	
Les amis de la Provence	400 €	300 €	
Les P'tiots de St Jo	1 000 €	2 018 €	Participation aux frais de fonctionnement et formation
Les randonnées savoyardes	200 €	100 €	Subvention exceptionnelle* : Participation frais de formation
Lieutenant de Louveterie	200 €	200 €	
Musée de Pays / Pays du Laudon	1 200 €	1 200 €	
Outdoor Sport Organisation	1 200 €	1 200 €	Trail du Laudon
Tennis Club	6 750 €	6 750 €	
Union des Forestiers Privés 74	-	3 000 €	
USEP Saint-Jorioz	-	450 €	
Skicool	500 €	500 €	
Sou des Ecoles	1 500 €	1 500 €	
	-	500 €	Subv. Exceptionnelle -Achat de matériel
Vibre et raisonne (amicale du CPML)	/	2 000 €	
Sous-total "Commune"	241 431 €	231 014 €	
Sous-Total "Entente"	179 650 €	168 100 €	
Total général	421 081 €	399 114 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance,
Rudy SICARD



Le Maire,
Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.